

# Budget fédéral de 2001-2002

Le 10 décembre 2001, le ministre des Finances, Paul Martin, a présenté à la Chambre des communes le budget fédéral de l'exercice 2001-2002. Nous examinons brièvement plus bas les mesures relatives à l'enseignement postsecondaire que renferme le budget et présentons l'analyse de la Fédération.

La réponse publique de la Fédération est marquée par l'inégalité croissante de l'accessibilité aux études postsecondaires, inégalité que reflètent les taux d'inscription. Depuis 1998, deux importantes études sur les taux d'inscription, effectuées par l'Université de Guelph et l'Université de Western Ontario, ont révélé que les personnes issues d'une famille à faible ou à moyen revenu se voient refuser l'accès à des études supérieures. La baisse extraordinaire des taux d'inscription chez les Canadiennes et Canadiens provenant d'un foyer à faible revenu a été de nouveau confirmée dans un rapport que Statistique Canada a publié le 7 décembre 2001. Selon ce rapport (le plus complet à avoir été public en près de dix ans en ce qui concerne le lien entre le statut socio-économique et le taux d'inscription), les personnes issues d'une famille à revenu élevé ont 2,5 fois plus de chances de suivre des cours universitaires que les personnes qui viennent d'une famille à faible revenu. Comme nous le verrons plus bas, le budget fédéral ne renferme aucune nouvelle mesure pour combattre cette inégalité croissante.

## Coûts indirects de la recherche

Le budget renferme un plan pour financer les « coûts indirects » de la recherche universitaire. Les « coûts indirects » sont les dépenses d'entretien et accessoires qu'engagent les universités canadiennes pour pouvoir effectuer des travaux de recherche financés par des conseils de subvention.

Les subventions de recherche couvrent les frais en personnel et en matériel

associés directement à des travaux de recherche, mais elles ne couvrent pas la hausse inévitable des frais liés aux services d'utilité publique (électricité, gaz, etc.) et à l'entretien des installations physiques. Depuis l'adoption, en 1997, de la nouvelle formule de financement des travaux de recherche, les universités doivent payer ces dépenses au moyen des fonds qu'elles affectent à leur budget de fonctionnement. Selon l'Association des universités et collèges du Canada (l'organisme qui représente les présidentes et présidents des établissements d'enseignement supérieur), les universités qui ont du succès à attirer des subventions de recherche sont en fait pénalisées par les « coûts indirects » qu'elles doivent payer. Elles sont donc contraintes à réduire leurs dépenses et leurs services dans d'autres parties de leur établissement.

La Fédération a toujours soutenu que la recherche devrait être financée par le gouvernement fédéral et que le public devrait savoir comment les fonds sont dépensés. Elle estime que tout le coût des travaux de recherche devrait être pris en ligne de compte lorsque le montant des subventions est calculé. Le budget fédéral affecte 200 millions de dollars au financement des coûts indirects de la recherche. Ce montant est nettement insuffisant pour sortir les établissements postsecondaires de la crise actuelle, crise qui accroît l'inaccessibilité aux études supérieures et appauvrit la qualité des services.

Depuis 1994, plus de trois milliards de dollars ont été retranchés des fonds du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) qui sont destinés à l'enseignement et à la formation postsecondaires. Pendant cette période, les frais de scolarité ont grimpé de plus de 125 p. 100 et la dette étudiante, qui était en moyenne de 8 000 \$ en 1994, atteint aujourd'hui 25 000 \$. Quoique le gouvernement fédéral prétende avoir rétabli les fonds du TCSP au montant

de 1994, ce petit réinvestissement est entièrement consacré aux soins de santé.

Les 200 millions de dollars qui sont affectés aux coûts indirects de la recherche dans le budget de 2001 représentent un petit pas en avant pour réparer les dommages causés par les compressions budgétaires des années 90. Cela dit, le gouvernement fédéral continue d'ignorer la crise créée par l'appauvrissement du financement de base. En refusant d'aborder les questions des frais de scolarité et de la dette étudiante dans son budget de 2001, le gouvernement exacerbe le problème de l'inaccessibilité que nous avons mentionné plus haut. Il fait en sorte que l'enseignement supérieur reste hors de portée pour la plupart des Canadiens à faible ou à moyen revenu.

## Conseils de subvention

Les trois conseils chargés de subventionner les travaux de recherche publics ont obtenu des fonds supplémentaires pour leur budget annuel. Les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ont reçu des fonds supplémentaires de 75 millions de dollars, ce qui leur donne un budget annuel de plus de 560 millions de dollars. Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) ont obtenu une hausse budgétaire de 7 p. 100, ce qui se traduit par des fonds supplémentaires de 35,6 millions de dollars pour les sciences pures et de 9,5 millions de dollars pour les arts et les sciences sociales. Le budget annuel du CRSNG dépasse maintenant 550 millions de dollars. Le CRSH, lui, doit continuer de faire ce qu'il peut avec moins de 160 millions de dollars.

Dans le mémoire qu'elle a remis, en 2001, au Comité permanent des finances, la Fédération a recommandé que le gouvernement fédéral égalise le montant des fonds entre le CRSH et les deux autres conseils de subvention. À l'heure actuelle, le CRSH ne peut subventionner qu'environ 4 p. 100 des étudiantes et étudiants du troisième cycle qui font des travaux de recherche dans les sciences sociales et les sciences humaines. Il n'a pas de programme de subvention pour les personnes du deuxième cycle. Les demandes de subvention étant de plus en plus nombreuses, certains conjecturent que le pourcentage des candidates et candidats qui reçoivent une

subvention du CRSH finira par baisser, malgré la petite hausse des fonds que renferme le budget de 2001. Par contraste, le CRSNG peut subventionner plus de 17 p. 100 des étudiantes et étudiants diplômés. Non seulement peut-il aussi subventionner les étudiantes et étudiants du deuxième cycle, mais il a deux programmes de subvention pour certains travaux de recherche entrepris au premier cycle.

Le corps étudiant des sciences sociales et des sciences humaines représente 54 p. 100 des étudiantes et étudiants diplômés. Pourtant, le gouvernement fédéral continue de sous-évaluer l'importance des travaux de recherche effectués dans ces domaines. Le professeur Robert Allen, de l'Université de la Colombie-Britannique, a montré que la demande pour des personnes diplômées en sciences humaines a en fait dépassé la demande pour des personnes diplômées en sciences ou en génie. Le secteur de la haute technologie glorifie constamment l'« esprit critique » et l'« esprit d'analyse » inculqués chez les personnes qui ont étudié les arts libéraux. La Fédération canadienne des étudiantes et étudiants continuera de faire pression sur le gouvernement pour garantir un financement public de la recherche qui correspond aux intérêts des étudiantes et étudiants et aux vrais besoins du marché du travail.

## Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants handicapés

Le budget de 2001 accroît le montant maximum auquel sont admissibles les étudiantes et étudiants ayant un handicap. Le montant maximum était de 5 000 \$. Il atteint maintenant 8 000 \$. Le gouvernement a créé une subvention supplémentaire de 2 000 \$ pour les personnes dont le handicap occasionne des dépenses exceptionnelles.

La Fédération est heureuse que le gouvernement ait décidé d'accroître l'aide financière non remboursable destinée aux personnes ayant un handicap, mais elle a toujours quelques réserves. Selon Frank Smith, coordonnateur pour l'Association nationale des étudiant(e)s handicapé(e)s au niveau postsecondaire (NEADS), il sera crucial de porter à la connaissance des personnes handicapées le fait que le gouvernement a augmenté le montant maximum. Il sera crucial également de faire la promotion du

programme lui-même, pour que les étudiantes et étudiants handicapés voient que l'investissement en vaut la peine. À l'heure actuelle, il n'y a qu'environ 4 500 étudiantes et étudiants handicapés qui tirent avantage du programme de la Subvention canadienne pour études.

## **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS)**

Les paiements de transfert qu'obtiennent les provinces en vertu du TCSPS seront augmentés de 2,5 milliards de dollars en 2002. Cet investissement avait été annoncé dans le mini-budget de l'automne 2000 et a seulement été annoncé de nouveau dans le budget de 2001. Selon le ministre des Finances, Paul Martin, la hausse est destinée exclusivement aux soins de santé.

Le TCSPS est le moyen par lequel le gouvernement fédéral aide à financer les programmes sociaux qu'administrent les provinces (soins de santé, enseignement postsecondaire, aide sociale). Depuis 1992, les fonds qu'Ottawa destine à l'enseignement postsecondaire par l'entremise du TCSPS ont baissé de 1,3 milliard de dollars. Ils étaient de 2,9 milliards en 1992. Ils sont aujourd'hui de 1,6 milliards.

Les effets cumulatifs des compressions sont tels qu'environ 5,2 milliards de dollars ont été retranchés du système d'enseignement postsecondaire public (universités et collèges publics). À ce moment-ci, la Fédération estime qu'il faudrait un investissement de 2,5 milliards de dollars pour renflouer le système d'enseignement postsecondaire au niveau de financement de 1993.

Bien que les paiements de transfert soient, pour le gouvernement fédéral, le moyen le plus efficace et le plus stable de financer les programmes sociaux, l'enseignement postsecondaire souffre de la décision qu'Ottawa a prise, en 1995, de ne pas prescrire explicitement la destination des fonds qu'il remet aux provinces. Les provinces obtiennent un montant global, qu'elles peuvent répartir à leur gré parmi les programmes sociaux. Étant donné qu'Ottawa ne prescrit pas le montant minimum des fonds fédéraux qui doit être affecté à l'enseignement postsecondaire, il n'est plus possible d'imposer des normes nationales ou une quelconque responsabilisation en ce qui

concerne les dépenses fédérales. La Fédération demande depuis longtemps des normes nationales relatives à la qualité, à l'accessibilité et à la mobilité. Cet objectif ne sera atteint que si le gouvernement fédéral entreprend de négocier une nouvelle entente avec les provinces, pour garantir qu'une tranche spécifique des paiements de transfert sera destinée à l'enseignement postsecondaire.

## **Réduction d'impôts**

Dans son budget de 2001, le gouvernement fédéral a réitéré son intention d'accorder la plus importante réduction d'impôts de l'histoire du pays. En la seule année de 2002, le dégrèvement d'impôts qu'a promis Paul Martin coûtera au fédéral la somme de 20 milliards de dollars (19 900 000 000 \$). Le quart de cette somme permettrait d'éliminer les droits de scolarité dans tous les collèges et toutes les universités du Canada !

Conjuguée à d'autres mesures qu'Ottawa a prises récemment en ce qui concerne l'imposition, cette réduction d'impôts montre que les désirs des personnes riches et des grandes sociétés comptent plus, pour le gouvernement fédéral, que les programmes sociaux dont dépendent la plupart des Canadiens. À titre d'exemple, le gouvernement fédéral a éliminé, en 1999, la « surtaxe » de 3 p. 100 pour les personnes qui gagnent plus de 250 000 \$ par année. Cette mesure coûtera au gouvernement 1,15 milliard de dollars. En 1999, 90 415 sociétés établies au Canada n'ont pas payé un seul sou d'impôts. Statistique Canada a montré que ces sociétés ont réalisé des bénéfices combinés de plus de 18,5 trillions de dollars.

Il n'existe aucune preuve montrant que même les plus audacieuses réductions d'impôts profitent, à long terme, aux Canadiens à moyen ou à faible revenu. Les gains, s'il y en a, sont vite supprimés par la hausse des frais de service pour l'enseignement et les soins de santé. Même les exemptions et les crédits d'impôts annoncés récemment pour les personnes aux études ne font rien pour résoudre le problème. Bien que ces mesures fassent économiser, en principe, un peu d'argent aux étudiantes et étudiants, la plupart d'entre eux ont un si faible revenu qu'ils ne peuvent pas utiliser les crédits. En outre, les allègements fiscaux de fin

d'année n'améliorent pas l'accessibilité aux études supérieures. Il en est ainsi parce que les étudiantes et étudiants qui n'ont pas les moyens de payer des frais de scolarité élevés n'ont même pas la possibilité d'obtenir des crédits et des exemptions.

## Programme d'allègement de la dette

Bien que le Comité permanent des finances ait demandé au gouvernement de réexaminer les règles excessivement strictes relatives à l'admissibilité au programme d'allègement de la dette, le gouvernement fédéral a décidé d'ignorer une fois de plus le problème des dettes d'études.

Annoncé dans le budget de 1998 (le prétendu « budget de l'éducation »), le programme paie une partie de la dette d'études lorsque celle-ci dépasse un certain pourcentage du revenu net d'une étudiante ou d'un étudiant. Conformément aux tables d'admissibilité, moins du dixième de 1 p. 100 des personnes qui sont en train de rembourser des prêts d'études sont admissibles au programme. En 1998-1999, plus de un million de Canadiennes et de Canadiens remboursaient une dette d'études. De ce chiffre, seules 44 personnes ont obtenu une diminution de leur dette grâce au programme.

Depuis 1998, le gouvernement fédéral dit du programme qu'il est la « pièce centrale » de son plan d'atténuation de la crise de la dette étudiante. La Fédération, quant à elle, n'a pas cessé de critiquer le programme, montrant que le pourcentage des personnes qui en profitent est statistiquement négligeable. Bref, le programme n'a eu pratiquement aucun effet pour atténuer la crise de la dette excessive des étudiantes et étudiants.

## Rien de nouveau sur la Stratégie en matière de compétences

*« Lorsque les temps sont difficiles et que les gens en souffrent, nous devons donner aux Canadiens et aux Canadiennes toutes les chances de parfaire leurs compétences. »*

- Paul Martin, dans son discours du budget de 2001, prononcé le 10 décembre 2001

Dans le discours du Trône de 2001, le gouvernement avait annoncé, entre autres grandes promesses, son intention de mettre sur pied une stratégie nationale

de développement des compétences. Or, les belles promesses du gouvernement n'ont pas donné lieu à des mesures substantielles dans le budget de 2001.

Lors des tables rondes nationales sur les compétences et l'apprentissage organisées, en mars 2001, par la ministre du Développement des ressources humaines, Jane Stewart, la Fédération a également insisté sur le fait que la stratégie doit reposer sur le principe de l'accessibilité universelle aux services de développement des compétences. Le système de formation est constitué d'une mosaïque de programmes inadéquats et repose largement sur les services dispendieux et médiocres que fournit le secteur privé.

Dans le mémoire qu'elle a présenté au Comité permanent des finances, la Fédération a fait une recommandation pour que l'on adopte un système de congé-formation semblable à celui qu'emploie l'Union européenne. Les travailleuses et travailleurs qui doivent se réadapter ou se recycler auraient droit à un congé payé, financé grâce au programme d'assurance-emploi. La Fédération a également suggéré que le gouvernement adopte un régime de bourses axé sur les besoins. Un tel régime devrait jouer un rôle clé pour garantir une aide monétaire aux personnes qui doivent acquérir de nouvelles compétences.

## Comptes d'apprentissage individuel

Le budget fédéral de 2001 a peut-être sonné le glas des propositions relatives à l'adoption, au Canada, d'une version du régime britannique des « comptes d'apprentissage individuel ». Le régime britannique fonctionne comme le Régime enregistré d'épargnes-études : il profite aux personnes qui peuvent mettre de l'argent de côté. Parce qu'ils reposent sur le principe de l'enrichissement individuel, ces comptes d'apprentissage ne répondraient pas aux besoins de la plupart des personnes au chômage : la partie de la population canadienne qui a le plus besoin d'une nouvelle formation. La Fédération continuera de lutter contre la mise en œuvre d'un plan de formation aussi lacunaire que celui-ci.